



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **23 mai 2011**

Délibération n° 2011-2253

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Prestation globale de propreté sur les berges du Rhône et quais hauts associés - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 mai 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 25 mai 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, MM. Balme, Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Léonard (pouvoir à Mme Cardona), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à Mme Tifra), Pillon (pouvoir à M. Fleury), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Schuk (pouvoir à M. Grivel), Vincent (pouvoir à M. Da Passano).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Le Bouhart, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 23 mai 2011**Délibération n° 2011-2253**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Prestation globale de propreté sur les berges du Rhône et quais hauts associés - Autorisation de signer un marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les prestations de propreté sur les berges du Rhône et quais hauts associés couvrent les domaines suivants :

- propreté : nettoyage courant de l'ensemble des espaces, incluant le vidage des corbeilles de propreté, nettoyage des aires de jeux, des espaces verts, de la lame d'eau, des divers aménagements ou zones spécifiques et le ramassage des feuilles,
- collecte des ordures ménagères (péniches, bateaux activités et croisières),
- enlèvement des tags, affiches et affichettes,
- nettoyage pendant et après une manifestation événementielle,
- nettoyage après crue,
- déneigement,
- évacuation des déchets vers les centres de traitement appropriés selon leur nature et désignés par la Communauté urbaine,
- nettoyage du marché Quai Augagneur.

Une convention sera établie avec la ville de Lyon, qui apportera ainsi une contribution financière correspondant au coût du nettoyage des espaces verts, ces derniers étant de compétence communale.

Le nettoyage des berges du Rhône se fera entre les ponts Winston Churchill et Pasteur et un périmètre "quais hauts" sur les 3^e, 6^e et 7^e arrondissements de Lyon.

Le marché n'est pas alloti car c'est un marché de prestation globale sur les berges elles-mêmes ainsi que les quais hauts alentours. Pour des raisons de cohérence d'intervention géographique (corrélation entre quais hauts et berges de par les usages dédiés), de réactivité et d'adaptabilité, il est souhaité n'avoir qu'un seul titulaire (ou groupement) permettant ainsi d'avoir un site traité globalement et ce, quel que soit le domaine d'intervention (tags, collecte, nettoyage, désherbage, marchés alimentaires, etc.).

Une procédure d'appel d'offres ouvert concernant la prestation globale de propreté sur les berges du Rhône et les quais hauts associés a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 avril 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement ONYX ARA/GREEN STYLE pour une durée ferme de 4 ans et un montant total minimum de 3 500 000 € HT, soit 4 186 000 € TTC et maximum de 7 000 000 € HT, soit 8 372 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestation globale de propreté sur les berges du Rhône et les quais hauts associés et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement ONYX ARA/GREEN STYLE pour une durée ferme de 4 ans et un montant total minimum de 3 500 000 € HT, soit 4 186 000 € TTC et maximum de 7 000 000 € HT, soit 8 372 000 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 611 214 - fonction 813.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 25 mai 2011.